Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609115-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 21/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/09/115

Séance du 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, HAUPAS Patrick, LANNUZEL Pierre-Yves, GUERIN Didier conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DESSA Julien et mesdames FILATRE Renée, PETIT Emmanuelle.

Était absent : Madame ROUAULT Aurélie et monsieur PERRIN Evan.

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et madame PETIT Emmanuelle à madame GERNIGON Christèle.

DELIBERATION 2026/09/115 : FINANCES - TARIFS 2027 POUR LE CAMPING ET L'ACC.

Rapporteur : Patrick HAUPAS

CONTEXTE: Comme chaque année il est proposé aux élus de voter les tarifs pour le camping de l'année suivante.

Vu la délibération 2025/09/097 ;

Considérant qu'il est proposé les tarifs suivants sans évolution par rapport à l'année 2026 :

Considérant les dates de basse moyenne et haute saison :
- Basse saison 31 décembre 2026 PM au 27 Mars 2027 AM
- Moyenne saison du 27 Mars 2027 PM au 03 Juillet 2027 AM
- Haute saison du 03 juillet 2027 PM au 28 Aout 2027 AM
- Moyenne saison 28 Aout 2027 PM au 13 Novembre 2027 AM
- Basse saison 13 novembre 2027 PM au 31 décembre 2027 AM

	Basse et moyenne saison	Haute saison
1 nuit 2 adultes avec électricité TTC	20,00 €	24,00 €
1 nuit 2 adultes sans électricité TTC	16,00 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609115-DE

Emplacement	6,00 €	7,00 €
Adulte + 18 ans	3,78 €	4,78 €
Adolescent 12-17 ans	3,70 €	4,40 €
Enfant 03 - 11 ans	2,50 €	3,00 €
Véhicule	2,00 €	3,00 €
Moto	1,50 €	2,00 €
Electricité 10 A - EU	4,00 €	4,00 €
Garage Mort	8,00 €	10,00 €
Saisonniers de la commune avec électricité	10,00 €	
Saisonniers de la commune sans électricité	8,00 €	
Taxe de séjour	*0,22 €*	

Suppléments	
Animal	**2€ par nuit**
Douche (hors campeurs)	**2,5 €**
Réfrigérateur	**7€ par nuit**
Caution adaptateur électrique	**30 €**
Lave - linge	**4 €**
Sèche - linge	**3 €**

	Basse saison				**Moyenne saison**				**Haute saison**	
	Nuit supplémentaire	1 nuit	2 nuits	1 semaine	Nuit supplémentaire	1 nuit	2 nuits	1 semaine	1 semaine	1 nuit
ıalet ıassique 6	*30,00 €*	*80,00 €*	*160,00 €*	*300,00 €*	*50,00 €*	*80,00 €*	*170,00 €*	*400,00 €*	*570,00 €*	*100,00 €*

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609115-DE

alet nfort 4/6	40,00 €	100,00 €	210,00 €	400,00 €	60,00 €	100,00 €	**220.00**	500,00 €	700,00 €	120,00 €
alet nfort + 8	40,00 €	110,00 €	**240.00**	430,00 €	60,00 €	110,00 €	250,00 €	530,00 €	730,00 €	140,00 €
alet long rme 1 pax	-50%	**Ces réductions concernent UNIQUEMENT les chalets de la gamme "classique" en basse saison**								
alet long rme 2 pax +	-30%									

Suppléments	
Animal	5 € par nuit
Linge de lit 2 p	20 € par séjour
Linge de lit 1 p	10 € par séjour

ACC (aire de camping-car)	
Emplacement aire camping-car	10,00 € la nuitée
Vidange + remplissage **eau** (maxi une heure)	3 €

Cabanes Itinérance	
La nuitée sans électricité	30,00 €
La nuitée avec électricité	34,00 €

Caution 300.00€ (empreinte Bancaire) pour les chalets.

Forfait ménage 60.00€.

Pour la basse saison toute location d'un mois pour un chalet classique 4/6 donne droit à une réduction de 50% du tarif pour 1 personne et 30% pour 2 personnes et plus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE les tarifs pour l'année 2027 comme sus exposés.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Lydie JAMIN

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)